

Bulletin d'adhésion saison 2017-2018

Section : **Kendo /Gekken**

Membre mineur (de 14 à 17 ans)


Informations générales :

1. En postant ou remettant ce bulletin d'inscription à la section **Kendo / Gekken**, vous vous inscrivez automatiquement à l'Association Les Instants Japonais.
2. L'Association et son Dôjô ne peuvent être tenus responsables des fermetures occasionnelles du gymnase Suzanne Berlioux (compétition, mouvement social). Il appartient à chacun de consulter l'agenda en ligne du site de l'Association et son Dôjô avant de se rendre aux cours.
3. Toute personne ne se conformant pas aux règles énoncées ou écrites (étiquette, sécurité, etc.) pourrait se voir radiée avec effet immédiat de l'Association et son Dôjô

FREQUENCE DES COURS		
LIEU	JOUR	HORAIRE
Gymnase Suzanne Berlioux	Dimanche	De 12h00 à 14h00
COTISATION		
Tarif	220,00 € (200 + 20€: adhésion Association incluant assurance)	

- ◆ ce formulaire dûment complété et signé
- ◆ un certificat médical¹ daté de moins de 2 mois attestant l'aptitude à la pratique des arts martiaux
- ◆ une photo d'identité de format standard (maximum 35 mm de large sur 45 mm de haut) ressemblante (facultative lors d'une réinscription)
- ◆ votre règlement.
L'ensemble est à régler de préférence par chèque (à l'ordre de : Association Les Instants Japonais) ou en espèces. Dans le cas d'un paiement en espèces fait alors au Dôjô, le Trésorier ou toute personne habilitée vous délivrera un reçu.
- ◆ une enveloppe timbrée libellée à votre adresse (envoi de la carte de membre)
- ◆ Pour un étudiant : la photocopie du justificatif d'inscription délivré par le secrétariat

Veuillez envoyer le tout à cette adresse

 ASSOCIATION LES INSTANTS JAPONAIS 128 rue Legendre 75017 Paris
--

¹ Le certificat médical est obligatoire pour l'inscription. Ce certificat doit être renouvelé chaque saison. Après réception de vos documents d'inscription et du règlement (envoi du chèque ou paiement en espèces fait au Dôjô), votre carte de membre sera éditée puis envoyée ou remise en main propre.

En aucun cas les sommes encaissées ne pourront vous être remboursées (même en cas de radiation).

Tout futur membre ne pourra participer aux cours qu'une fois tous les éléments relatifs à son adhésion reçus.

Fiche informative :

Cadre concernant le mineur	
NOM :	Prénom
Date de naissance :	Nationalité :
Lieu de naissance (ville) :	
Adresse postale :	
Code postal :	Ville :

(Toutes ces informations figureront sur sa carte de membre)

Cadre concernant le Représentant Légal du mineur	
Qualité ² : Je suis de l'enfant.	
NOM :	Prénom
Adresse postale (si différente de l'enfant) :	
Code postal :	Ville :
Téléphone portable : :	Téléphone domicile :
Téléphone travail :	
Courriel :	

Autorisation Parentale :

Je soussigné(e), Représentant(e) légal(e) de l'enfant, agissant en qualité de, autorise celui-ci à pratiquer à la Section

Kendo/ Gekken du Dôjô Les Halles de l'Association Les Instants Japonais pour la saison 2017-2018.

- J'ai bien noté que la prise en charge de l'enfant par l'Association Les Instants Japonais lors des activités du Dôjô se limite au horaires de début et de fin de cours. **Je suis donc seul(e) responsable de sa venue et de son départ aux horaires des cours.**

Il reste possible à un mineur d'accéder au cours du lundi soir (réservé aux adultes) de 21h à 22h30. Toutefois, nous ne le recommandons pas à ce public, même résidant proche du Gymnase Suzanne Berlioux, l'horaire tardif étant peu en accord avec les rythmes scolaires.

Nous attirons également votre attention sur le fait que fait de rentrer seul en transportant un objet long sous housse (dont shinai, bokken) attire le regard de patients curieux et pourrait valoir de mauvaises rencontres (provocations, vols).

Enfin pour finir, un transport retardé, voire annulé ou un oubli de carte de membre, pourrait vous causer inquiétude ou soucis.

Si vous souhaitez que votre enfant participe à ce cours, il vous faudra nous fournir lors de l'envoi du dossier une lettre manuscrite précisant votre identité, coordonnées autorisant l'enfant à s'y rendre en déchargeant l'Association et ses membres de toute responsabilité quant à la prise en charge du mineur avant le début et après la fin du cours.

- Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'Association tels que mentionnés dans les « Statuts de l'Association », consultables sur simple demande, ainsi que des modalités de cours.
 - Je reconnais avoir pu demander en présence des responsables de l'Association tous les renseignements nécessaires à l'inscription de l'enfant.
 - Je reconnais également avoir été invité(e) à assister à un, des cours par ce bulletin d'adhésion.
- 2 Préciser la qualité : père, mère, tuteur, etc.
- Je suis libre de contracter une autre assurance ou assurance complémentaire si ces conditions ne me satisfaisaient pas.
 - Je m'engage à communiquer à l'Association toute modification administrative qui surviendrait en cours de saison.

Liste des animateurs au Dôjô (susceptible d'être agrandie ou modifiée) :

SATO Masayoshi / LARDOUX Vincent

Droit à l'image :

Concernant le droit à l'image de mon enfant et de la mention de son nom et prénom :

J'autorise.

Je n'autorise pas.

L'Association Les Instants Japonais et son Dôjô à utiliser toutes formes de prises de vues ou de vidéos dans le cadre de ses activités ainsi que la mention du nom et du prénom pour les sites internet de l'Association et de son Dôjô.

L'Association Les Instants Japonais et son Dôjô ne peuvent être tenus responsables des photographies ou vidéos prises par un tiers membre ou non-membre (journaliste, passant, personne dans le public, etc.), des parutions de ces informations (image, prénom, nom) sur d'autres sites internet, dans la presse, ainsi que sur toute autre publication ou support.

Je m'engage donc à ne pas poursuivre l'Association et son Dôjô, si son image ou son nom et prénom apparaissaient sur l'un des supports cité ci-dessus.

Equipements :

Les douches des gymnases sont réservées aux adultes.

En cas d'accident :

Il sera fait appel par toute personne témoin à un service d'urgence
(personne à prévenir à posteriori si autre que celle mentionnée dans le cadre « Responsable légal du mineur ») :

	NOM	Prénom	Numéro de Téléphone
N°1			
N°2			
N°3			

Fait à :

Le : / /

Signature du Responsable Légal :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du Mineur :

